



# CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 mai 2020  
à 19h30, salle Dulcie September

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 2 mars 2020
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales du n°013 au n°030
- Conventions signées par le maire du n°035 au n°081

### VIE MUNICIPALE

- Maintien des délégations que le conseil municipal peut accorder au maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

### RESSOURCES HUMAINES

- Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
- Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19

### PETITE ENFANCE

- Actualisation du règlement intérieur des assistant(e)s maternel(le)s de la crèche familiale municipale de la ville de Nangis

### SERVICES TECHNIQUES

- Autorisation pour la vente de matériels et d'objets réformés dans le cadre de la mise en place d'une procédure de vente via la plateforme Webenchères

### URBANISME

- Autorisation du maire à prescrire la modification simplifiée et les modalités de concertation de la mise à disposition du public

### QUESTION(S) DIVERSE(S)

- Information relative à l'organisation des services municipaux durant la période du 17 mars au 11 mai 2020 relative au confinement de la population
- Information portant sur le protocole sanitaire de déconfinement de la ville de Nangis
- Information relative aux aides sociales attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Nangis durant la période de mars à mai 2020

### QUESTION(S) ORALE(S)

**En raison de l'état d'urgence sanitaire et afin d'assurer la tenue de la séance dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, l'accès du public à la salle de réunion sera limité à 20 personnes maximum.**